

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue au 126 rang de l'église de Saint-Marcel-de-Richelieu dans la salle communautaire, le lundi 2 mai deux mille vingt et deux à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahan, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Était absent : Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Linda Langlais, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-05-77

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

11.7 Dossier Église référendum

Il est à noter que le point *11.7 Dossier Église référendum* a été ajouté séance tenante.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

22-05-78

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, il est proposé par madame Sylvie Viens appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2022 se chiffrent à 21 782,08 \$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2022 se chiffrent à 9 620,36 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

22-05-79

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2022 au montant de 20 755,82\$.

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Linda Langlais

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

22-05-80

Considérant que la firme Laplante Brodeur Lussier Inc. a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2021 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur et autorise la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à l'audit 2021.

5.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Considérant que la Commission municipale du Québec a récemment transmis à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu la version définitive d'un rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

22-05-81

Considérant que l'objectif de l'audit était de s'assurer que le rapport financier des municipalités auditées avait été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période touchant les rapports financiers de 2016 à 2020;

Considérant qu'à la suite de la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu un avis de non-conformité pour l'année 2016 quant au respect du délai fixé, toutefois, lors des quatre dernières années auditées, soit 2017 à 2020, la transmission du rapport financier a été assurée dans les délais imposés;

Considérant qu'en vertu de l'article 86.8 de la Loi, ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil du conseil qui suit sa réception;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Sylvie Viens
Appuyée par Monsieur Gilles Bernier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers récemment transmis par la Commission municipale du Québec (CMQ).
De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la directrice en audit de la CMQ.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.5. DEMANDE D'APPUI- MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD DE MICHAUDVILLE- SERVICES POUR PERSONNES MALENTENDANTES COOPTEL

22-05-82 Considérant qu'un citoyen de la Municipalité de Saint-Bernard de Michaudville a déposé une demande à la Municipalité afin d'obtenir un service de relais téléphonique IP de la part de l'entreprise Cooptel;

Considérant qu'un relais téléphonique IP est un service de relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur personnel et/ou d'un appareil mobile;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que le service relais IP soit offert à tous les abonnés à un service de téléphonie résidentielle ou mobile du Canada;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans sa demande à l'entreprise Cooptel pour l'installation d'un relais téléphonique IP sur son territoire.

5.6 DEMANDE DE PARTENARIAT- CORRIDOR VALLÉE YAMASKA

Le sujet est reporté.

5.7 DEMANDE EXPERTISE STABILITÉ STRUCTURALE ÉGLISE

22-05-83 Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service d'ingénierie de Trepex inc. au montant de 1 480,00\$ pour l'étude sur la stabilité structurale de bâtiment.

5.8 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES- PROCLAMATION

22-05-84 CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale des aînés de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Bernier,
Appuyé par madame Isabelle Houle,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

5.9 POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE – PROCLAMATION

22-05-85

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2022 sous le thème Engagés pour les familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 1er avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Hardy,

Appuyé par madame Isabelle Houle,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la semaine du 9 au 15 mai 2022 la Semaine québécoise des familles, sous le thème Engagés pour les familles; et

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

DE RECONNAITRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT ANNUEL DE L'AN 10 POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

22-05-86

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 10 pour le schéma de couverture de risques tel que présenté.

6.2 AVIS DE MOTION- DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-452 RELATIF À LA NUMÉROTATION, L'AFFICHAGE ET L'INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES

22-05-87

La conseillère Sylvie Viens donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 22-452 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation de plaques de numéros civiques.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal à la disponibilité des citoyens.

6.3 PLAQUETTES CIVIQUES - SOUMISSIONS

22-05-88 Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de deux soumissionnaires;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Martech inc. : 6 372,50\$/ 175 plaques
- Signel services inc. : 7 100,50\$/ 175 plaques

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Martech Inc. au coût de 6 372,50\$ plus taxes.

6.4 GÉNÉRATRICE STATIONNAIRE- MODIFICATIONS

Considérant que la génératrice stationnaire a des problèmes de démarrage lors des tests;

22-05-89 Il est proposé par Monsieur William McMahon et appuyé par Madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Groupe Maska inc. à faire l'installation d'une lumière pour indiquer les démarrages et d'un interrupteur manuel pour le démarrage rapide.

6.5 ACHAT HABIT DE COMBAT POMPIER

22-05-90 Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de deux soumissionnaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Areo-feu Ltée. au coût de 2580,00\$ chacun plus taxes pour l'achat de 5 habits de combat pour l'année 2022 et 5 habits de combats pour l'année 2023.

7. **TRANSPORT ROUTIER :**

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES- SOUMISSIONS

22-05-91 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée : 189,71\$ la tonne métrique taxes incluses;
- Smith Asphalte Inc. : 198,90\$ la tonne métrique taxes incluses.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée Inc. au coût de 189,71\$ de la tonne métrique taxes incluses.

7.2 FAUCHAGE DES ROUTES- TÉLESCOPIQUE

22-05-92 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre soumissionnaires pour le fauchage des routes par une faucheuse télescopique;

Considérant qu'un prix à l'heure a été demandé;

- Entreprise E. Bélanger : 110\$ /heure - débroussailleuse
- Fauchage David Bailey : 120,00\$/heure par tracteur - débroussaillage avec bras télescopique
- Les Entreprises Belle-Rose : 127,00\$/heure Débroussaillleuse et Faucheuse télescopique

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Fauchage David Bailey au coût de 120,00\$ l'heure pour le fauchage avec une faucheuse télescopique dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

7.3 COUPE ARBRES – BORDURE ROUTES

22-05-93 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre soumissionnaires pour la coupe d'arbres en bordure des routes;

Considérant qu'un prix à l'heure a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Axarbre : 235,00\$ 3 hommes par heure
- Olivier De la Sablonnière : 299,95\$ 3 hommes par heure
- Émondage Thibault : 250,00\$ 2 hommes par heure
- Émondage Yves Couture : 250,00\$ 2 hommes par heure

En conséquence,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Axarbre. au coût de 235,00\$ l'heure pour la coupe d'arbres en bordure des routes dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

7.4 TRAVAUX RÉNOVATION IMMEUBLE – 378 ST-PIERRE - PORTE DE GARAGE- ADJUDICATION DU CONTRAT

22-05-94 Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que des travaux d'agrandissement de la porte sont prévus et qu'il y a lieu de procéder à l'achat et l'installation d'une porte de garage;

En conséquence, il est proposé par Mélanie Hardy, appuyée par Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'achat de la porte et l'installation à l'entreprise Roce, Portes de garage Inc. au montant de 7 735,00\$ plus taxes pour l'achat de la porte et l'installation.

7.5 TRAVAUX RÉNOVATION IMMEUBLE – 378 ST-PIERRE- ACHAT ET INSTALLATION FENÊTRES - ADJUDICATION DU CONTRAT

22-05-95 Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que des travaux de remplacement des fenêtres sont nécessaires au garage municipal;

Considérant que (2) soumissions pour le remplacement des fenêtres ont été déposées;

- MR Plus : 8 202,36\$
- Installation ProPlus : 8 772,36\$

En conséquence, il est proposé par Sylvie Viens, appuyée par Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat soit à MR Plus au montant de 8 202,36\$ pour le remplacement des fenêtres.

7.6 TRAVAUX RÉNOVATION IMMEUBLE – 378 ST-PIERRE AGRANDISSEMENT DE LA PORTE ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR- ADJUDICATION DU CONTRAT

22-05-96 Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que des travaux d'agrandissement de la porte sont prévus et qu'il y a lieu de refaire le revêtement extérieur ;

En conséquence, il est proposé par Mélanie Hardy, appuyée par Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat à André Lajoie au taux horaire de base de 60,00 \$/heure pour les travaux d'agrandissement de la porte et revêtement extérieur.

7.7 TRAVAUX 4^E RANG

Le sujet est reporté.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SOMAEU 2021

La directrice générale adjointe dépose le rapport annuel SOMAEU 2021.

8.2 MODIFIANT- SUBVENTION BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la Municipalité souhaite mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau, la gestion durable et l'économie d'eau;

22-05-97

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de promouvoir l'utilisation et la conservation de l'eau qui est une richesse importante;

Considérant que l'eau de pluie peut être utilisée pour des activités ne nécessitant pas l'utilisation d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Houle, appuyée par Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une subvention de 45,00\$ par propriété pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau auprès de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre au cout de 90,00\$ chacun.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2022. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Un permis a été émis : soit (1) un permis de rénovation pour un montant des travaux estimés à 30 000\$.

10. LOISIRS ET CULTURE :

POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Programme soutien Politique Familiales
- 11.2 Suivi priorités locales SQ
- 11.3 Fonds développement rural
- 11.4 Candidature-conseil régional Patrimoine
- 11.5 Rencontre avec service régional inspection rives et citoyens
- 11.6 Résolution 22-04-149
- 11.7 Dossier Église Référendum

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-05-98

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h37.

Mairesse

Directrice générale adjointe